



Rapport annuel 2016

**Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de
l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec**

Mars 2017

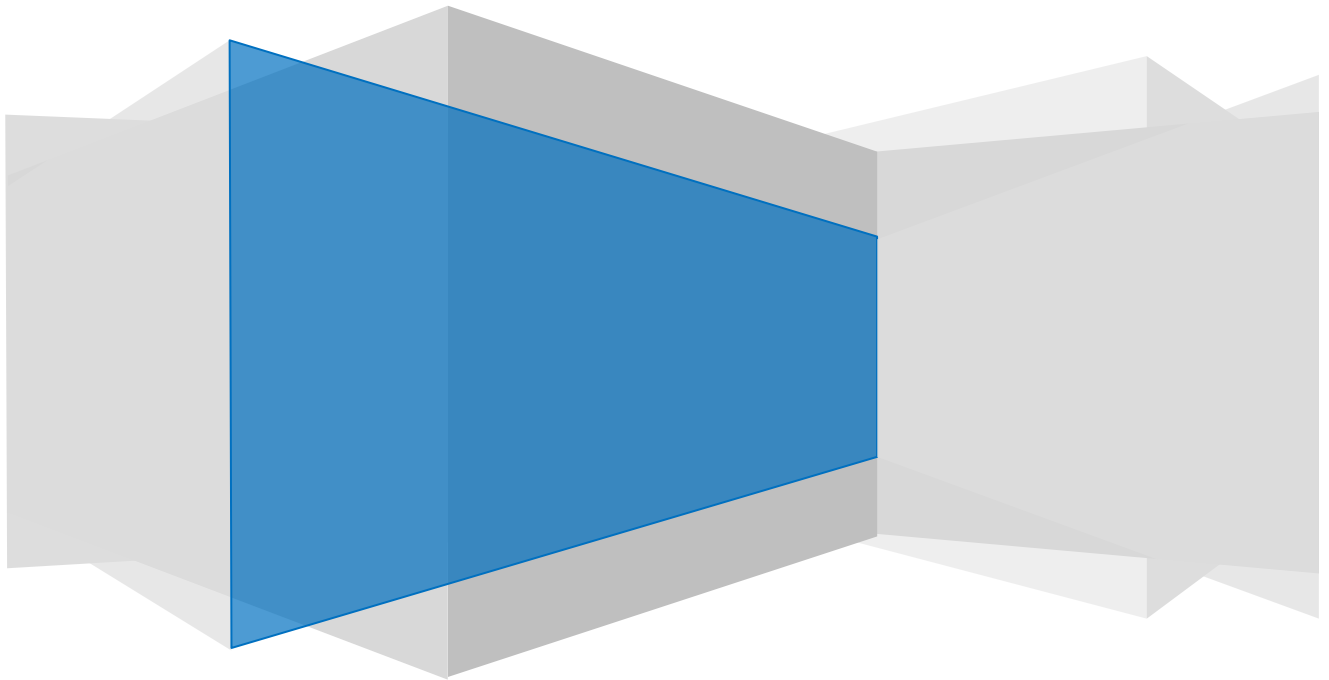


Table des matières

Mission	3
Mot du président	4
Rapport d'activités du comité de vérification	8
Rapport d'activités du comité de déontologie	9
Rapport d'activités du comité de gestion des risques	11
Rapport d'activités du groupe de travail des placements	14
Rapport d'activités du groupe de travail des sinistres	16
Rapport d'activités du groupe sur la tarification.....	18
Certificat de l'actuaire	19
États financiers au 31 décembre 2016	21
Rapport de l'auditeur indépendant	22
État de la situation financière	24
1. Constitution et nature des activités	28
2. Principales méthodes comptables	28
3. Nouvelles normes comptables publiées.....	31
4. Rôles de l'actuaire et de l'auditeur	33
5. Placements	34
6. Juste valeur des instruments financiers	34
7. Gestion des risques associés aux instruments financiers	35
8. Immobilisations incorporelles.....	39
9. Immobilisations corporelles	40
10. Sinistres non réglés actualisés	40
11. Réassurance cédée	42
12. Gestion du capital	42
13. Opérations entre parties liées	43
14. Frais généraux d'exploitation	43
15. Engagements	43
16. Chiffres correspondants.....	43
Conseil d'administration, comités et groupes de travail	45

Mission

Assurer la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec (« l'Ordre ») tout en préservant et en protégeant le patrimoine.

MOT DU PRÉSIDENT

Cher(e)s collègues,

Le Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre a connu en 2016 une année fort occupée. Comme vous le savez, votre Fonds d'assurance existe depuis 2010, ce qui en fait un Fonds très jeune, si on le compare à ceux d'autres ordres.

Dans le but d'en connaître un peu plus sur votre Fonds, permettez-nous de vous expliquer son mode de gestion ainsi que la répartition de vos primes d'assurances. Nous compléterons le tout avec quelques mots sur le travail de la permanence.

Pour bien comprendre le mode de gestion, il est primordial de connaître la structure administrative qui permet au Fonds de fonctionner. Cette structure administrative sous la gouverne d'un conseil d'administration se compose de la permanence, de quatre comités statutaires et de trois groupes de travail. Bien que certains pourraient y voir une lourdeur administrative, il y a lieu de mentionner que le conseil d'administration est composé de neuf membres, qui doivent se partager le travail lié à chacun de ces comités et groupes de travail. Pour éviter des conflits d'intérêts, il existe des règles de gouvernance qui ne permettent pas, entre autres, à un administrateur d'être président de deux comités. Cependant, le président d'un comité peut être également président d'un groupe de travail.

Le mode de gestion - les comités

Les quatre comités statutaires qui existent à votre Fonds sont les suivants : vérification, déontologie, gestion des risques et conjoint. Chaque comité est composé de trois administrateurs nommés par le Conseil d'administration du Fonds, sauf le comité conjoint qui en compte deux.

Le comité de vérification a pour mandat d'aider le Conseil d'administration à exercer sa responsabilité de surveillance à l'égard de la qualité et de l'intégrité de l'information financière et doit veiller à ce que le Fonds suive des pratiques de gestion saine et prudente. Ce comité sous la présidence de monsieur Pierre Lajeunesse a tenu cinq rencontres en 2016.

Le comité de déontologie a comme mandat d'adopter les règles de déontologie des administrateurs, des dirigeants et des employés, de veiller à l'application de ces règles, de veiller à la concordance des politiques du Fonds et d'aviser le Conseil d'administration de tout manquement grave à l'une de ces règles. Ce comité s'est réuni une fois en 2016 et il était composé de messieurs Jérôme Lampron, Ivan de Grandpré et Daniel Benson.

Le comité de gestion des risques est le troisième comité et il a pour mandat d'identifier, d'examiner les principaux risques et de déterminer si des risques importants ont été repérés. Le premier risque est de nature financière. Ce risque présente une incidence particulière puisque sa capitalisation est limitée. La gestion financière doit par ailleurs tenir compte des conditions posées par la *Loi sur les assurances* en termes de capitalisation et de solvabilité. Le second risque est relié aux opérations soit la capacité du Fonds d'assurance d'accomplir les tâches essentielles de sa mission avec efficacité, compétence et professionnalisme. Le troisième risque est de nature juridique et règlementaire.

Le Fonds d'assurance fait l'objet d'un encadrement normatif très élaboré. Cet encadrement doit respecter des lois sectorielles telles que la *Loi sur les assurances* ainsi que le *Code des professions*. Parmi les effets liés au respect des lois et du code, on peut mentionner la modification du statut fiscal du Fonds, de ses règles de solvabilité et l'obligation d'offrir des limites plus élevées ou des garanties d'assurance plus larges.

Finalement, le risque de réputation est relatif à la perception qu'ont les tiers de la pertinence et de la qualité des opérations du Fonds. La gestion du risque de réputation vise à limiter les conséquences néfastes pouvant résulter d'une perception défavorable et d'une perte de confiance. Cette perte de confiance peut provenir entre autres de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Ce comité sous la présidence de madame Danièle Boismenu puis de monsieur Jean-Pierre Cadrin a tenu trois réunions en 2016.

Le dernier comité statutaire, le comité conjoint, permet des rencontres entre le Fonds et l'Ordre pour discuter les divers enjeux liés au Fonds. Il y a eu deux rencontres en 2016 soit aux mois de mai et de décembre.

Le mode de gestion - les groupes de travail

Le premier groupe de travail, soit celui des placements doit évaluer le portefeuille de placement pour s'assurer qu'il respecte toujours les principes directeurs des objectifs quant au rendement espéré et la tolérance aux risques. La tâche principale de ce groupe de travail consiste à permettre aux sommes dédiées aux avoirs du Fonds de fructifier. Ce groupe de travail qui s'est réuni deux fois était sous la présidence de monsieur Pierre Lajeunesse.

Le groupe de travail des sinistres présidé par M^e Ivan de Grandpré était composé de M^e Odette Jobin-Laberge et de messieurs Jean-Pierre Cadrin et Jérôme Lampron. Ce comité a la lourde tâche entre autres d'analyser les diverses réclamations de sinistres, de prendre connaissance des dossiers soumis par la permanence, de proposer le règlement le cas échéant et d'assurer un traitement uniforme des dossiers de réclamation dans le respect de la politique des sinistres.

Ce comité a eu beaucoup de travail en 2016, car en plus des dossiers courants, il a dû analyser un dossier dont la réclamation dépassait le million de dollars. Dans ce type de réclamation, le Fonds assume les premiers 250 000 \$ et toute somme supérieure à ce montant nécessite l'implication de notre réassureur, ce qui a pour effet de complexifier le dossier.

Finalement, le groupe de travail tarification a comme mandat l'analyse des différentes hypothèses retenues par l'actuaire, de commenter les principaux paramètres retenus par l'actuaire et de recommander au Fonds un montant ou les ajustements nécessaires à l'établissement de la prime annuelle. De plus, ce groupe doit effectuer la mise à jour du guide de souscription et veiller à ce que la politique de tarification soit juste et équitable pour l'ensemble des membres assurés tout en tenant compte des besoins du Fonds. Finalement, il analyse les cas d'exceptions soumis par le Conseil d'administration lors de l'établissement de la prime annuelle. Ce comité était présidé par monsieur Alexis Bilodeau-Fortin puis par monsieur Jérôme Lampron. Le président était secondé par messieurs Jean-Pierre Cadrin et Alain Lemaire. Pour faire suite à ces travaux, le comité a recommandé que le mode de calcul des primes soit conservé pour l'année 2017, et fasse l'objet d'une révision pour l'exercice financier 2018-2019.

La répartition des primes d'assurances

Pendant l'année 2016, beaucoup d'entre vous nous ont interrogés pour connaître et surtout savoir comment étaient réparties les sommes versées à titre de prime. Pour répondre à cette interrogation, il y a lieu d'analyser l'état de la situation financière au 31 décembre des années 2011 à 2016. À des fins de simplification, j'ai divisé l'état des résultats en trois grandes catégories, soit le coût du réassureur, le coût des sinistres et les frais généraux d'exploitation. Bien que chaque année budgétaire soit quelque peu différente, on peut tout de même dégager des tendances pour les années 2011 à 2016. Essentiellement, les primes brutes annuelles des assurés pour ces cinq années furent de l'ordre de 1 650 000 \$ par année. La portion du coût du réassureur représente environ 30 %, le coût des sinistres 50 % et les frais généraux d'exploitation 20% de la prime brute annuelle totale.

La permanence

Les activités liées au travail de la permanence avaient pour but la réalisation de plusieurs projets tels qu'une réorganisation matérielle et administrative, le déploiement d'une nouvelle plateforme pour la gestion des membres et un audit de la part de notre réassureur. Notons toutefois que certains mouvements de personnel se sont encore produits à la fin de l'année 2016.

Le Conseil d'administration

Nous ne pouvons passer sous silence le travail accompli par le Conseil d'administration. Ces bénévoles ont su accomplir leurs devoirs en s'impliquant même dans l'accomplissement de tâches au-delà de leur attribution d'administrateur. Je remercie donc, monsieur Pierre Lajeunesse, président du comité de vérification ainsi que messieurs Alain Lemaire et Sébastien Jean membres de ce comité. Je tiens aussi à souligner le travail accompli par M^e Ivan de Grandpré président du groupe de travail sur les sinistres ainsi que M^e Odette Jobin-Laberge et messieurs Jean-Pierre Cadrin et Jérôme Lampron, membres de ce groupe de travail.

Finalement, nous désirons remercier le travail accompli par monsieur Daniel Benson, à titre de trésorier du Fonds et aussi celui de madame Danièle Boismenu qui nous a accompagnés jusqu'à la fin du mois de juin 2016. Compte tenu du nombre de comités et de groupes de travail, toutes les personnes nommées précédemment ont fait partie d'au moins un autre comité ou groupe de travail.

Enfin, merci à tous ceux qui ont contribué de près ou de loin aux divers travaux du Fonds d'assurance ainsi qu'aux membres du conseil d'administration de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec pour leur support.



Jean-Marc Couture É.A.
Président du Conseil d'administration

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Ce rapport indique notamment :

1. Les membres du comité
2. Le mandat du comité
3. Les réunions du comité
4. Les réalisations

1. Les membres du comité

Pierre Lajeunesse, CFA, président
Jean-Marc Couture, É.A.
Danièle Boismenu, CPA, CA (jusqu'au 30 juin 2016)
Sébastien Jean, É.A. (à partir du 19 mai 2016)

2. Le mandat du comité

Le comité de vérification a pour mandat d'aider le Conseil d'administration à exercer sa responsabilité de surveillance à l'égard de la qualité et de l'intégrité de l'information financière et de veiller à ce que le Fonds suive des pratiques de gestion saine et prudente. Pour ce faire, il doit analyser les états financiers, leur présentation et la qualité des principes comptables retenus, la gestion des risques liés à l'information financière, les systèmes de contrôle interne, les processus liés à la vérification indépendante, les procédés appliqués à cette vérification et la gestion de la conformité réglementaire. Enfin, il doit rendre compte au Conseil d'administration de ses activités.

Tout au long de 2016, les membres du comité de vérification ont pu compter sur l'entière collaboration du trésorier, des vérificateurs externes et de l'actuaire pour effectuer leur travail de façon satisfaisante.

3. Les réunions du comité

Le comité de vérification a tenu cinq (5) réunions, soit les 24 février, 26 mai, 16 juin, 27 juillet et 29 novembre 2016.

4. Les réalisations

Pour les trois premiers trimestres de l'année, le comité a passé en revue les états financiers internes avec le personnel et le trésorier. Il a également revu, avec l'actuaire, ses différents rapports. Pour la fin de l'exercice, le comité a rencontré à deux reprises les vérificateurs externes et a recommandé au CA, après analyse, l'approbation des états financiers vérifiés.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ DE DÉONTOLOGIE

Ce rapport indique notamment :

1. Les membres du comité
2. Le mandat du comité
3. Les réunions du comité
4. La liste des situations de conflits d'intérêts et de transactions intéressées dont le comité a pris connaissance
5. Les cas où les règles adoptées par le comité n'ont pas été respectées.

1. Les membres du comité

Jérôme Lampron, É.A., président
Daniel Benson, CPA, CA, EEE
Ivan de Grandpré, LL.L. (jusqu'au 19 mai 2016)
Sébastien Jean, É.A. (à partir du 19 mai 2016)

2. Le mandat du comité

Le Comité de déontologie a pour mandat :

- D'adopter les règles de déontologie des administrateurs, dirigeants et employés;
- De veiller à l'application de ces règles;
- De veiller à la concordance des politiques du Fonds;
- D'aviser le Conseil d'administration de tout manquement grave à l'une de ces règles;
- D'exécuter tout mandat qui pourrait lui être confié par le Conseil d'administration;
- D'adopter et de transmettre au plus tard, le 28 février de chaque année, un rapport sur ses activités à l'AMF.

3. Les réunions du comité

Le comité de déontologie a tenu une seule réunion, soit le 29 janvier 2016.

4. La liste des situations de conflits d'intérêts et de transactions intéressées dont le comité a pris connaissance

Le comité s'est assuré qu'aucun administrateur n'ait d'intérêts qui soient en conflit avec ceux du Fonds.

À cet égard, comme certains administrateurs sont également des assurés du Fonds, le comité de déontologie s'est penché sur l'entente de services entre l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec

et le Fonds, concernant l'occupation exclusive du bureau 430 au sein du 415, rue St-Antoine Ouest à Montréal.

Il a été convenu que le Fonds détiendra une occupation exclusive du bureau 430, comprenant environ 756 pieds carrés, au sein de l'immeuble sis au 415, rue Saint-Antoine Ouest à Montréal pour une période de 69 mois, se terminant le 30 novembre 2021.

De plus, le comité s'est assuré que les administrateurs qui sont également assurés par le Fonds ne soient pas présents lors des discussions interpellant ces derniers concernant des cas litigieux ou pouvant l'être en apparence.

Enfin, le comité s'est assuré que les transactions réalisées en cours d'année par le Fonds concernant l'achat des titres et autres transferts d'actifs aient été approuvées préalablement par le Conseil d'administration.

5. Les cas où les règles adoptées par le comité n'ont pas été respectées :

Aucun cas n'a été observé en 2016.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ DE GESTION DES RISQUES

Ce rapport indique notamment :

1. Les membres du comité
2. Le mandat du comité
3. Les réunions du comité
4. Les principales réalisations
5. Les grands enjeux

1. Les membres du comité

Danièle Boismenu, CPA, CA, présidente (jusqu'au 30 juin 2016)

Ivan de Grandpré, LL.L. (à partir du 30 juin 2016)

Jean-Pierre Cadrin, É.A. (président à partir du 30 juin 2016)

Odette Jobin-Laberge, LL.L. (à partir du 19 mai 2016)

2. Le mandat du comité

Le comité avait pour mandat de (d') :

- Identifier et examiner les principaux risques et déterminer si des risques importants ont été repérés;
- Recommander au Fonds les politiques et mesures de contrôles appropriées;
- Réévaluer la politique de gestion intégrée des risques suite à tout changement important dans l'organisation ou son environnement;
- Veiller à ce que le Fonds respecte sa politique de gestion intégrée des risques;
- Passer en revue régulièrement les politiques d'évaluation et de gestion des risques du Fonds;
- Passer en revue les demandes de renseignements des autorités gouvernementales ayant des impacts financiers sur les résultats du Fonds ainsi que les recommandations faites par celles-ci et les mesures prises par le Fonds à cet égard;
- Passer en revue les demandes de renseignements de l'AMF ainsi que les recommandations émises par celle-ci et les mesures prises par le Fonds pour corriger la situation;
- Tenir à jour la procédure de nomination des administrateurs;
- Recommander au président du Fonds le profil recherché pour ses administrateurs lors d'une demande d'ajout ou de remplacement adressée à l'Ordre;
- Évaluer les programmes, méthodes et mesures de contrôle mis en place par le Fonds afin de gérer les principaux risques;
- Rendre compte de ses activités au Conseil d'administration du Fonds.

3. Réunions du comité

Le comité de gestion des risques a tenu trois (3) réunions, soit les 9 mars, 23 mars et 16 juin 2016.

4. Les principales réalisations du comité

- Il rend compte au Conseil d'administration du Fonds des risques encourus concernant la situation du personnel ainsi que l'évaluation des risques liés aux demandes de l'AMF dans le cadre de leur rapport de surveillance daté du 26 août 2015;
- Il met à jour la procédure de nomination des administrateurs et recommande au président du Fonds le profil recherché pour pourvoir les postes d'administrateurs pour la demande d'ajout et de remplacement des membres du CA du Fonds adressée à l'Ordre;
- Il modifie le programme de gouvernance pour ajouter la gestion du personnel aux responsabilités du comité exécutif du Fonds et les pouvoirs d'autorisation délégués au corodonnateur;
- Il modifie la politique de gestion intégrée des risques et la politique relative à la prévention de la fraude et du risque de détournement pour préciser le rôle des auditeurs externes dans l'atténuation et le contrôle spécifique de la fraude et du détournement;
- Il met à jour, hamonise et ajuste plusieurs politiques et procédures avec les autres encadrements pour préciser certaines particularités prévues au cadre règlementaire.

5. Les grands enjeux :

- Le personnel

C'est un élément essentiel qui vise la capacité du Fonds d'accomplir les tâches indispensables pour réaliser sa mission. Ses opérations sont sujettes à la *Loi sur les assurances* et à l'ensemble du cadre normatif qui en découle. Les membres de son personnel, sous la gouvernance du CA du Fonds et de son comité exécutif, ont la responsabilité d'administrer le Fonds en conséquence.

Pendant plusieurs périodes au cours de l'année 2016, le Fonds n'avait plus de personnel. Conséquemment, les tâches critiques ont été réparties entre les membres du groupe de travail afin de maintenir les opérations du Fonds et respecter les obligations statutaires.

Au début de 2016, un processus d'embauche a été mis de l'avant pour engager deux employés : une coordonnatrice entrée en fonction en février 2016 et une technicienne en administration entrée en fonction en avril.

La technicienne a quitté son poste en octobre 2016 pour un congé de maternité. Le 17 octobre 2016, un analyste financier en comptabilité a été engagé au Fonds. De plus, il est à noter qu'en décembre 2016, la coordonnatrice a avisé le Conseil d'administration du Fonds qu'elle ne désirait pas se prévaloir de son renouvellement de contrat.

- Les encadrements

Suite à ces changements, plusieurs encadrements du Fonds ont été mis à jour au cours de 2016 pour réévaluer les risques dans la nouvelle structure de personnel.

- Rapport de surveillance

Suite au rapport de surveillance de l'AMF daté du 26 août 2015, certains encadrements, mesures et mécanismes ont été mis en place pour se conformer aux demandes de l'AMF.

- La réassurance

C'est l'opération par laquelle le Fonds, en échange d'une prime, cède à un tiers une partie des risques liés à ses opérations d'assurance. Le recours à la réassurance doit répondre à des objectifs précis, établis en fonction de la stratégie financière du Fonds, ses objectifs de capitalisation, les prévisions actuarielles et son niveau de tolérance au risque.

La réassurance présente un enjeu important. L'entente de réassurance a été renégociée en 2014 et prolongée pour une période de trois ans avec le même réassureur, mais elle reste renouvelable après chaque période de douze mois. Elle a été renouvelée en 2016.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU GROUPE DE TRAVAIL PLACEMENTS

Ce rapport indique notamment :

1. Les membres du groupe de travail
2. Le mandat du groupe de travail
3. Les réunions du groupe de travail
4. Les réalisations

1. Les membres du groupe de travail

Pierre Lajeunesse, CFA, président,
Danièle Boismenu, CPA, CA (jusqu'au 30 juin 2016)
Daniel Benson (à partir du 25 février 2016)
Sébastien Jean, É.A. (à partir du 19 mai 2016)

2. Le mandat du groupe de travail

Le Conseil d'administration peut constituer, à tout moment, un Groupe de travail placements Ad hoc afin, notamment, de proposer des modifications à la *Politique de placements*, recommander le choix d'un gestionnaire externe et assurer le suivi des portefeuilles.

En décembre 2014, une nouvelle *Politique de placements* a été adoptée par le Conseil d'administration et conséquemment un nouveau mandat de gestion a été confié à l'Industrielle Alliance (« IA »). Afin de réduire les risques à court terme reliés au changement de *Politique de placements*, son application devait être étalée dans le temps et des sommes additionnelles devaient être confiées mensuellement à IA. Cette période de transition devait initialement se terminer en 2016.

Le groupe de travail s'assure périodiquement que les sommes confiées à IA soient investies tel que prévu et que les rendements obtenus sont sensiblement les mêmes que ceux des indices de référence. De plus, les surplus de liquidités sont investis en certificat de dépôt de deux (2) ans et moins. La grande diversification du portefeuille chez IA a permis d'absorber les nombreux chocs de marché et de procurer en 2016 un rendement de 9,75 %.

3. Les réunions du groupe de travail

Le groupe de travail placements a tenu deux (2) réunions, soit les 24 février et 27 juillet 2016.

4. Les réalisations

Une facturation en retard et des paiements de sinistres ont limité l'encaisse du Fonds et ils ont occasionné l'arrêt des versements mensuels à IA en mai 2016. Conséquemment, la *Politique de placement* a été révisée afin de prévoir la façon dont les versements reprendraient lorsque des liquidités suffisantes seraient disponibles.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU GROUPE DE TRAVAIL DES SINISTRES

Ce rapport indique notamment :

1. Les membres du groupe de travail
2. Le mandat du groupe de travail
3. Les réunions du groupe de travail
4. Les principales réalisations

1. Les membres du groupe de travail

Ivan de Grandpré, LL.L., président (à partir du 1^{er} mars 2016)

Jean-Pierre Cadrin, É.A. (jusqu'au 19 mai 2016)

Jérôme Lampron, É.A.

Odette Jobin-Laberge, LL.L. (à partir du 19 mai 2016)

2. Le mandat du groupe de travail

Le groupe de travail a pour mandat de s'assurer que la politique de gestion des sinistres est respectée et que le coordonnateur s'acquitte de ses obligations. Pour ce faire, il doit :

- Prendre connaissance des dossiers soumis par le coordonnateur;
- Procéder à l'analyse de certains dossiers lorsqu'il est requis de le faire;
- Évaluer les programmes, méthodes et mesures de contrôle mis en place par le Fonds afin de gérer les réclamations;
- Réévaluer la politique de gestion des réclamations suite à tout changement important dans l'organisation du Fonds ou son environnement;
- Veiller à ce que le Fonds respecte ses politiques en matière de gestion des réclamations;
- Réviser sur une base régulière la politique de gestion des réclamations;
- Prendre des décisions quant à l'orientation, la possibilité de règlement et le choix des experts dans la gestion des dossiers de réclamations en tenant compte de la capacité financière du Fonds;
- Rendre compte au Conseil d'administration du Fonds.

3. Les réunions du groupe de travail

Le groupe de travail a tenu sept (7) réunions, soit les 18 janvier, 25 février, 9 et 29 mars, 8 juin, 13 et 22 juillet 2016.

4. Les principales réalisations

Les membres du groupe de travail ont pris connaissance des dossiers de sinistres jugés importants pour le Fonds et des décisions ont dû être prises pour engager des experts pour assurer la défense de ses assurés pour ces dossiers. Aussi, plusieurs dossiers ont atteint la date de prescription et ont été fermés.

Rappelons que, pour la période couvrant 2011 à 2015, nous avons dénoté 53 avis ayant été enregistrés au Fonds :

En ce qui concerne les nouveaux dossiers de réclamation couvrant la période de 2016, le Fonds a pris connaissance de treize (13) avis de sinistres qui ont fait l'objet de mises en demeure et dans certains cas de procédures judiciaires au courant de l'année. La plupart impliquent la justesse de l'évaluation. En résumé, l'année 2016 a été une année plutôt active au niveau des sinistres, mais elle aura également permis de fermer certains dossiers qui dataient d'années antérieures, dont les deux plus importants en termes de montants réclamés.

La politique de gestion des sinistres, révisée en 2014, a été mise en place et appliquée de manière conforme. Rappelons que celle-ci vise à :

- Gérer les réclamations présentées contre les assurés et/ou le Fonds de façon efficace;
- Prendre toutes les dispositions nécessaires pour protéger les intérêts économiques et professionnels des assurés dans le cadre d'une réclamation ;
- S'assurer de la conservation de l'ensemble des informations et documents obtenus de tout intervenant dans le cadre d'une réclamation ;
- Favoriser un traitement uniforme des réclamations ;
- Gérer les relations avec les sous-traitants, avocats et experts de façon uniforme.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA TARIFICATION

Ce rapport indique notamment :

1. Les membres du groupe de travail
2. Le mandat du groupe de travail
3. Les réunions du groupe de travail
4. Détermination des taux pour l'année 2016-2017

1. Les membres du groupe de travail

Jérôme Lampron, É.A., président
Jean-Marc Couture, É.A. (jusqu'au 29 mars 2016)
Jean-Pierre Cadrin, É.A. (à partir du 29 mars 2016)
Alain Lemaire, É.A. (à partir du 29 mars 2016)

2. Le mandat du groupe de travail

Le groupe de travail a eu pour mandat en 2015 d'aller en soumission pour que soit développée une application qui permettra de colliger les informations permettant de tenir à jour le fichier des assurés, d'effectuer l'analyse de la situation des membres et de développer la formule qui servira au calcul des primes d'assurance.

Des tests sur l'application ont été effectués, ce qui a engendré des retards pour la mise en service du logiciel. Essentiellement le retard est dû à la non-réception des courriels qui ont été expédiés via la plateforme ODOO. Une rencontre avec les représentants d'ODOO devra être faite avant la mise en place de la campagne de souscription 2017-2018 afin de corriger les éléments problématiques lors du déploiement.

À terme, cette application devrait permettre de réduire le temps de saisie, de minimiser les risques d'erreurs, de créer une liste permanente des assurés de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec ainsi que d'avoir un meilleur suivi du dossier des assurés.

3. Les réunions du groupe de travail

Le groupe de travail a tenu deux (2) réunions, soit le 26 février et le 12 octobre 2016.

4. La détermination des taux pour l'année 2016-2017

Enfin, les membres du groupe de travail se sont rencontrés pour déterminer les taux applicables pour l'exercice 2016-2017. Il a été recommandé par l'Ordre de préserver le statu quo et de conserver les mêmes taux que ceux de l'année 2015-2016, ce qui a été respecté et appliqué.

CERTIFICAT DE L'ACTUAIRE

J'ai évalué le passif des polices incluant les sommes à recouvrer auprès des réassureurs dans l'état de la situation financière du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec au 31 décembre 2016 et sa variation dans l'état du résultat global pour l'exercice clos à cette date, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées.

À mon avis, les données utilisées dans le cadre de l'évaluation de ces provisions sont fiables et suffisantes. J'ai vérifié la concordance des données d'évaluation avec les documents financiers de la société.

Voici les résultats de mon évaluation ainsi que les montants figurant dans l'état annuel:

Passif des sinistres	Montants inscrits à l'état annuel (000 \$)	Estimation de l'actuaire (000 \$)
(1) Sinistres et frais de règlement non payés directs	5 284	5 284
(2) Sinistres et frais de règlement non payés acceptés	0	0
(3) Sinistres et frais de règlement non payés bruts (1) + (2)	5 284	5 284
(4) Sommes à recouvrer des réassureurs	2 577	2 577
(5) Autres sommes à recouvrer liées aux sinistres non payés	42	42
(6) Autres éléments de passif	42	42
(7) Sinistres et frais de règlement non payés nets (3) – (4) – (5) + (6)	2 707	2 707

Passif des primes	Montants inscrits à l'état annuel (col. 1) (000 \$)	Estimation de l'actuaire (col. 2) (000 \$)
(1) Passif des primes non gagnées brut		308
(2) Passif des primes non gagnées net		259
(3) Primes non gagnées brutes	409	
(4) Primes non gagnées nettes	310	
(5) Insuffisance de primes	0	0
(6) Autres éléments de passif	0	0
(7) Frais d'acquisition reportés	0	
(8) Maximum de frais d'acquisition pouvant être reportés (4) + (5) + (9) col. 1 – (2) col. 2		51
(9) Commissions non gagnées	0	

À mon avis, le montant du passif des polices constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations afférentes aux polices. De plus, les résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers.



Xavier Bénarosch, FCAS, FICA

23 février 2017

Date de l'opinion

**Fonds d'assurance
de la responsabilité professionnelle
de l'Ordre des évaluateurs agréés
du Québec**

États financiers
31 décembre 2016
(en dollars canadiens)

Le 28 février 2017

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration du Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2016 et les états du résultat net et résultat global, de la variation des capitaux propres et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec au 31 décembre 2016 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.¹

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A116819

**Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle
de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec *Rapport annuel 2016***

Situation financière
Au 31 décembre 2016

(en dollars canadiens)

	Note	2016 \$	2015 \$
Actif			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		444 514	32 687
Comptes débiteurs			
Primes à recevoir		157 541	21 926
Autres actifs		51 413	31 000
Montant à recouvrer des réassureurs	11	3 176 807	560 790
Placements	5	5 705 833	6 215 650
Immobilisations incorporelles	8	61 203	56 120
Immobilisations corporelles	9	6 868	1 633
		<u>9 604 179</u>	<u>6 919 806</u>
Passif			
Sinistres non réglés actualisés	10	5 326 000	2 840 000
Comptes créditeurs et charges à payer		173 564	115 389
Primes des assurés non acquises		409 325	407 016
		<u>5 908 889</u>	<u>3 362 405</u>
Capitaux propres			
Apports		2 220 093	2 220 093
Surplus		1 401 607	1 413 717
Cumul des autres éléments du résultat global		73 590	(76 409)
		<u>3 695 290</u>	<u>3 557 401</u>
		<u>9 604 179</u>	<u>6 919 806</u>

Approuvé par le Conseil,



_____, administrateur,



_____, administrateur

**Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle
de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec *Rapport annuel 2016***

Résultat net et résultat global
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

(en dollars canadiens)

	Note	2016 \$	2015 \$
Activités d'assurances			
Primes			
Primes brutes des assurés		1 671 217	1 662 436
Primes relatives à la réassurance cédée		(400 650)	(400 650)
		<hr/>	<hr/>
Primes nettes des assurés		1 270 567	1 261 786
Augmentation (diminution) des primes nettes des assurés non acquises		(2 309)	17 383
		<hr/>	<hr/>
Primes nettes acquises		1 268 258	1 279 169
		<hr/>	<hr/>
Sinistres et frais			
Sinistres et frais de règlement	10	972 372	104 067
Frais généraux d'exploitation	14	465 218	427 400
		<hr/>	<hr/>
		1 437 590	531 467
		<hr/>	<hr/>
Surplus (déficit) technique		(169 332)	747 702
Revenu de placement	5 b)	159 127	198 083
Autres revenus (charges)		(1 905)	7 488
		<hr/>	<hr/>
Résultat net (perte nette) de l'exercice		(12 110)	953 273
Autres éléments du résultat global			
Éléments qui seront reclassés ultérieurement au résultat net			
Variation de la juste valeur des placements disponibles à la vente		149 999	(72 601)
		<hr/>	<hr/>
Résultat global de l'exercice		137 889	880 672
		<hr/>	<hr/>

**Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle
de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec *Rapport annuel 2016***

Variation des capitaux propres
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

(en dollars canadiens)

	Apports	Surplus	Cumul des autres éléments du résultat global	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au 31 décembre 2014	2 220 093	460 444	(3 808)	2 676 729
Résultat net de l'exercice	-	953 273	-	953 273
Autres éléments du résultat global	-	-	(72 601)	(72 601)
Solde au 31 décembre 2015	2 220 093	1 413 717	(76 409)	3 557 401
Perte nette de l'exercice	-	(12 110)	-	(12 110)
Autres éléments du résultat global	-	-	149 999	149 999
Solde au 31 décembre 2016	2 220 093	1 401 607	73 590	3 695 290

**Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle
de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec *Rapport annuel 2016***

Flux de trésorerie
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

(en dollars canadiens)

	2016	2015
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux		
Activités d'exploitation		
Résultat net (perte nette) de l'exercice	(12 110)	953 273
Ajustements pour		
Amortissement des immobilisations	20 100	7 537
	<u>7 990</u>	<u>960 810</u>
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Diminution (augmentation) des		
Comptes débiteurs		
Primes à recevoir	(135 615)	(19 597)
Autres actifs	(20 413)	19 000
Montant à recouvrer des réassureurs	(2 616 017)	50 000
Augmentation (diminution) des		
Sinistres non réglés actualisés	2 486 000	(233 000)
Comptes créditeurs et charges à payer	58 175	33 175
Primes des assurés non acquises	2 309	(17 383)
	<u>(217 571)</u>	<u>793 005</u>
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(1 859 110)	(2 175 883)
Cession de placements	2 518 926	1 459 150
Acquisition d'immobilisations	(30 418)	(56 120)
	<u>629 398</u>	<u>(772 853)</u>
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	411 827	20 152
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	32 687	12 535
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	444 514	32 687

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse.

Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec *Rapport annuel 2016*

Notes annexes
31 décembre 2016

(en dollars canadiens)

1 Constitution et nature des activités

L'Ordre des évaluateurs agréés du Québec (l'« Ordre »), ordre professionnel sans but lucratif, a constitué le Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec (le « Fonds d'assurance »), lequel est régi par la Loi sur les assurances. Le Fonds d'assurance a commencé ses activités le 23 octobre 2010 et a pour mission d'assurer la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre.

Le Fonds d'assurance est situé au 415, rue Saint-Antoine Ouest, bureau 430, Montréal (Québec), Canada.

Le conseil d'administration du Fonds d'assurance a approuvé les présents états financiers le 23 février 2017.

2 Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) en vigueur au 31 décembre 2016, telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux IFRS exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode linéaire, sur les durées suivantes :

Mobilier et équipement	5 ans
Matériel informatique	3 ans

Les durées d'utilité, le mode d'amortissement et les valeurs résiduelles sont revus chaque année en tenant compte de la nature des actifs, de l'usage prévu et de l'évolution technologique.

Les gains ou les pertes à la cession d'immobilisations corporelles correspondent à la différence entre le produit de la cession et la valeur comptable historique et sont présentés, s'il y a lieu, dans un poste distinct à l'état du résultat net et résultat global.

Notes annexes
31 décembre 2016

(en dollars canadiens)

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût historique diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, et ils sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur la durée suivante :

Logiciels	5 ans
-----------	-------

Les durées d'utilité, le mode d'amortissement et les valeurs résiduelles sont revus chaque année en tenant compte de la nature des actifs, de l'usage prévu et de l'évolution technologique.

Les gains ou les pertes à la cession d'actifs incorporels correspondent à la différence entre le produit de la cession et la valeur comptable historique et sont présentés, s'il y a lieu, dans un poste distinct à l'état du résultat net et résultat global.

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds d'assurance devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie ont expiré ou ont été transférés, et que le Fonds d'assurance a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif transféré. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à échéance.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds d'assurance classe ses instruments financiers dans les catégories suivantes :

- a) Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net : un actif ou un passif financier est classé dans cette catégorie s'il est acquis ou contracté principalement en vue d'être vendu ou racheté dans un proche avenir.

Les instruments financiers classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés et ultérieurement évalués à la juste valeur. Les coûts de transaction sont passés en charges à l'état du résultat net et résultat global. Les profits et les pertes résultant des variations de la juste valeur sont présentés au résultat net, dans la période au cours de laquelle ils se produisent. Les actifs et les passifs financiers non dérivés qui sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont classés comme étant courants, sauf pour la partie que l'entité s'attend à recouvrer ou à régler plus de 12 mois après la date de clôture, qui est classée comme étant non courante.

Notes annexes
31 décembre 2016

(en dollars canadiens)

- b) Placements disponibles à la vente : les placements disponibles à la vente sont des instruments financiers non dérivés qui sont désignés comme faisant partie de cette catégorie ou qui ne sont classés dans aucune autre catégorie. Les actifs disponibles à la vente du Fonds d'assurance comprennent les placements dans des titres de créance et des titres de capitaux propres, exception faite de ceux qui sont admissibles à titre d'équivalents de trésorerie.

Les placements disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction et ultérieurement évalués à la juste valeur. Les profits ou les pertes découlant de la réévaluation sont comptabilisés à l'état du résultat net et résultat global. Les placements disponibles à la vente sont classés comme étant non courants, sauf si le placement vient à échéance dans les 12 mois ou si la direction prévoit s'en départir dans les 12 mois.

Les revenus d'intérêts provenant des titres de créance disponibles à la vente sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisés dans les revenus d'intérêts, à l'état du résultat net et résultat global. Les dividendes sur les instruments de capitaux propres disponibles à la vente sont comptabilisés comme produits de dividendes à l'état du résultat net et résultat global dès qu'est établi le droit du Fonds d'assurance d'en recevoir le paiement.

- c) Passifs financiers au coût amorti : les passifs financiers au coût amorti comprennent les dettes fournisseurs, les emprunts bancaires et la dette à long terme. Les dettes fournisseurs sont initialement comptabilisées au montant devant être payé moins, lorsqu'elle est significative, une décote pour ramener ce montant à la juste valeur. Ultérieurement, les dettes fournisseurs sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les emprunts bancaires et la dette à long terme sont initialement comptabilisés à la juste valeur, après déduction des coûts de transaction engagés, et ils sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les passifs financiers au coût amorti sont classés dans le passif courant si le paiement est exigible dans les 12 mois; autrement, ils sont présentés dans le passif non courant.

Les pertes de valeur sur des actifs financiers comptabilisés au coût amorti et des titres de créance disponibles à la vente sont reprises au cours de périodes ultérieures si le montant de la perte diminue, et si la diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la perte de valeur. Les pertes de valeur sur des instruments de capitaux propres disponibles à la vente ne sont pas reprises.

Réassurance

Les primes et les sinistres sont présentés à l'état du résultat net et résultat global, déduction faite des montants cédés à des réassureurs ou pris en charge par eux.

Les montants estimatifs à recouvrer des réassureurs sur les sinistres non réglés sont présentés séparément des montants estimatifs à payer pour les sinistres, à l'état de la situation financière. Le montant à recouvrer des réassureurs est évalué de la même façon que le sont les sinistres non réglés actualisés, et il est inscrit en prenant en compte la valeur temporelle de l'argent.

Notes annexes
31 décembre 2016

(en dollars canadiens)

Sinistres non réglés actualisés

La provision pour sinistres non réglés actualisés comprend les frais de règlement afférents. Lors de la réception de tout avis de réclamation, une provision uniforme pour sinistres et frais de règlement afférents est établie automatiquement.

Par la suite, les sinistres et les frais de règlement font l'objet d'une estimation du coût net ultime. Ces estimations pourraient évoluer de façon importante selon les changements ultérieurs dans la gravité des sinistres et d'autres facteurs portés à la connaissance de la direction.

La direction juge que le passif pour sinistres est suffisant. Ces estimations sont révisées sur une base régulière, et les modifications qui en résultent sont apportées à l'état du résultat net de l'exercice en cours.

Comptabilisation des produits

Les primes d'assurance

Les primes des assurés sont comptabilisées à l'état du résultat net et résultat global, au prorata de la durée des polices. La couverture d'assurance s'étendait du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016, pour ensuite s'étendre du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017.

Les primes à recevoir sont comptabilisées à la valeur des montants dus, déduction faite de toutes provisions requises pour les créances douteuses.

Les primes des assurés non acquises inscrites à l'état de la situation financière représentent la partie des primes qui a trait à la durée non expirée des polices en cours.

Le revenu de placement

Les produits de placement sont composés d'intérêts, de dividendes, d'apports de revenus et de gains (pertes) à la cession de placements. Les produits d'intérêt sont comptabilisés sur une base d'exercice selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les produits de dividende sont constatés lorsque le droit de percevoir le paiement est établi.

3 Nouvelles normes comptables publiées, mais non encore en vigueur

Au 31 décembre 2016, certaines nouvelles IFRS étaient publiées, mais n'étaient pas encore entrées en vigueur. Le Fonds d'assurance n'a adopté aucune de ces normes de façon anticipée.

Les nouvelles normes qui auront potentiellement une incidence sur les états financiers du Fonds d'assurance se détaillent comme suit.

Notes annexes
31 décembre 2016

(en dollars canadiens)

IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*

En mai 2014, l'IASB a publié IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. IFRS 15 remplace toutes les normes antérieures de comptabilisation des produits, y compris IAS 18 *Produits des activités ordinaires*, et les interprétations s'y rapportant, comme IFRIC 13 *Programmes de fidélisation de la clientèle*. La norme précise les exigences pour la comptabilisation des produits. En particulier, la nouvelle norme introduit un cadre détaillé, dont le principe directeur veut que l'entité comptabilise les produits d'une façon qui représente le transfert de biens et services promis en un montant qui reflète la contrepartie à laquelle l'entité est en droit de s'attendre en échange de ces biens et services. La norme introduit une orientation plus directive que celle énoncée dans les normes antérieures et pourrait donner lieu à des changements quant au moment où certains types de produits sont comptabilisés. La nouvelle norme aura également pour effet qu'une plus grande quantité d'information sera présentée à propos des produits, de telle sorte qu'une entité fournirait des informations détaillées quant à la nature, au montant, au moment et à l'incertitude des produits et des flux de trésorerie découlant des contrats de l'entité avec ses clients. La nouvelle norme s'applique aux exercices annuels ouvrant à compter du 1^{er} janvier 2017, bien que l'adoption anticipée soit permise. L'importance de l'incidence de l'adoption d'IFRS 15 n'a pas encore été déterminée.

IFRS 9 *Instruments financiers*

En juillet 2014, l'IASB a publié IFRS 9 *Instruments financiers*. L'IASB avait déjà publié des versions antérieures d'IFRS 9 qui introduisaient de nouvelles exigences en matière de classification et d'évaluation (en 2009 et en 2010) ainsi qu'un nouveau modèle pour la comptabilité de couverture (en 2013). La publication de juillet 2014 représente la version finale de la norme qui remplace les versions antérieures d'IFRS 9 et complète le projet de l'IASB visant à remplacer IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*.

Cette norme remplace les modèles d'évaluation et de catégories multiples pour les actifs et les passifs financiers par un seul modèle d'évaluation ne comportant que deux catégories : au coût amorti et à la juste valeur. La base de classement dépend du modèle d'affaires de l'entité et des caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie rattachés aux actifs et aux passifs financiers. La norme introduit un nouveau modèle de dépréciation qui exige une comptabilisation plus rapide des pertes de crédit attendues. En particulier, la nouvelle norme exige que les entités comptabilisent les pertes de crédit attendues à compter du moment où les instruments financiers sont comptabilisés pour la première fois et elle abaisse le seuil pour comptabiliser les pertes attendues sur la durée de vie totale. La nouvelle norme introduit également un modèle considérablement modifié pour la comptabilité de couverture, qui implique la présentation d'information supplémentaire sur les activités de gestion des risques, afin d'aligner plus étroitement la comptabilité de couverture avec la gestion des risques. La nouvelle norme s'applique aux exercices annuels ouvrant à compter du 1^{er} janvier 2018, bien que l'adoption anticipée soit permise. L'importance de l'incidence de l'adoption d'IFRS 9 n'a pas encore été déterminée.

Notes annexes
31 décembre 2016

(en dollars canadiens)

IAS 7 *État des flux de trésorerie*

La nouvelle directive vise à clarifier IAS 7 et, ainsi, à améliorer l'information fournie aux utilisateurs des états financiers sur les activités de financement d'une entité. La norme révisée est en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2017, et une adoption anticipée est permise.

IFRS 16 *Contrats de location*

En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16, qui remplace les directives actuelles d'IAS 17. Cette norme énonce les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et de divulgation des contrats de location et a pour objectif de veiller à ce que les locataires et les locateurs fournissent des informations pertinentes, d'une manière qui reflète fidèlement les transactions afin de mieux permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer l'effet des contrats de location sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie. Cette norme représentera un changement profond dans la comptabilité par les locataires puisqu'elle exigera de reconnaître des actifs et des passifs, pour la plupart des contrats de location, en vertu d'un modèle comptable unique. La norme est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 et l'adoption anticipée est permise seulement si l'entité publiante adopte IFRS 15 au même moment.

4 Rôles de l'actuaire et de l'auditeur

L'actuaire est nommé par le conseil d'administration du Fonds d'assurance. Pour la préparation des états financiers, l'actuaire doit effectuer une évaluation du passif des polices et en rendre compte au conseil d'administration du Fonds d'assurance. L'évaluation est effectuée conformément à la pratique actuarielle reconnue et aux exigences réglementaires. L'évaluation comprend le passif des polices ainsi que toute autre question précisée dans toute directive que peut émettre l'Autorité des marchés financiers (AMF). Le passif des polices comprend une provision pour sinistres non réglés et frais de règlement. Lorsque l'actuaire évalue le passif de ces événements futurs éventuels qui, par leur nature, sont fondamentalement variables, il établit des hypothèses sur les futurs taux de fréquence et de gravité des sinistres, l'inflation, le recouvrement de réassurance, les frais et les autres éventualités, en tenant compte de la situation financière du Fonds d'assurance et de la nature des polices d'assurance.

Comme l'évaluation est nécessairement fondée sur des estimations, les valeurs finales peuvent être très différentes des estimations. Par ailleurs, l'actuaire utilise l'information de gestion fournie par le Fonds d'assurance et vérifie les données sous-jacentes utilisées dans l'évaluation en se fondant sur le travail de l'auditeur. Le rapport de l'actuaire indique l'étendue de son estimation ainsi que son opinion.

L'auditeur a été nommé par le conseil d'administration de l'Ordre. Sa responsabilité est d'effectuer un audit indépendant et objectif des états financiers, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et de faire rapport aux membres de ses conclusions quant à l'image fidèle des états financiers du Fonds d'assurance, en conformité avec les IFRS. En effectuant son audit, l'auditeur fait usage du travail de l'actuaire et de son rapport sur le passif des polices. Le rapport de l'auditeur indépendant indique l'étendue de son audit et de son opinion.

**Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle
de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec *Rapport annuel 2016***

Notes annexes
31 décembre 2016

(en dollars canadiens)

5 Placements

a) Valeur comptable, juste valeur estimative et gain latent (perte)

	2016		
Placements disponibles à la vente	Coût	Juste valeur estimative	Gain latent (perte)
	\$	\$	\$
Dépôts à terme	2 695 948	2 695 948	-
Parts de fonds communs de placement	2 936 295	3 009 885	73 590
	5 632 243	5 705 833	73 590

	2015		
Placements disponibles à la vente	Coût	Juste valeur estimative	Gain latent (perte)
	\$	\$	\$
Dépôts à terme	3 961 131	3 961 131	-
Parts de fonds communs de placement	2 330 928	2 254 519	(76 409)
	6 292 059	6 215 650	(76 409)

b) Revenu de placement net

	2016	2015
	\$	\$
Revenu de placement	159 127	198 083
Variation de la juste valeur des placements disponibles à la vente	149 999	(72 601)
	309 126	125 482

6 Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des prêts et créances et des autres passifs correspond approximativement à leur valeur comptable du fait que ces instruments ont des échéances relativement brèves.

Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec *Rapport annuel 2016*

Notes annexes
31 décembre 2016

(en dollars canadiens)

Le Fonds d'assurance répartit ses actifs et ses passifs financiers évalués à la juste valeur selon une hiérarchie qui se compose de trois niveaux et qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser leur évaluation. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

- Niveau 1 – Les prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Un marché actif pour un actif ou un passif est un marché dans lequel les transactions pour un actif ou un passif surviennent avec une fréquence et un volume suffisants pour fournir de l'information sur les prix sur une base continue.
- Niveau 2 – Les données d'entrée observables, autres que les prix cotés visés au niveau 1, telles que les prix cotés pour des actifs ou des passifs similaires, les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs ou d'autres données d'entrée qui sont observables ou qui peuvent être corroborées par des données du marché observables pour la presque totalité de la durée de vie des actifs ou des passifs.
- Niveau 3 – Les données d'entrée qui sont fondées sur très peu de données de marché ou qui ne sont fondées sur aucune donnée du marché, et qui sont importantes pour établir la juste valeur des actifs ou des passifs.

Les tableaux suivants présentent l'information portant sur les actifs et les passifs du Fonds d'assurance évalués à la juste valeur, qui est déterminée selon une évaluation de niveau 1 de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

	2016 \$	2015 \$
Dépôts à terme	2 695 948	3 961 131
Fonds communs de placement	3 009 885	2 254 519
	<hr/> 5 705 833	<hr/> 6 215 650

7 Gestion des risques associés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds d'assurance est exposé aux risques de crédit, de liquidité et de marché. Plusieurs politiques et procédures ont été établies afin de gérer efficacement ces risques. Notamment, le conseil d'administration a approuvé le programme de gouvernance établi en conformité avec les lignes directrices de l'AMF.

Le conseil d'administration et ses comités sont régulièrement informés par la direction des changements des risques auxquels le Fonds d'assurance fait face ainsi que des politiques et des plans d'action mis en œuvre pour les contrôler.

Notes annexes
31 décembre 2016

(en dollars canadiens)

Le Fonds d'assurance dispose d'une politique de placement approuvée par le conseil d'administration, privilégiant la protection du capital et la limitation de la volatilité des revenus. Les lignes directrices de la politique de placement visent à maintenir les actifs du Fonds d'assurance en générant à long terme des rendements récurrents sur les placements, dans un portefeuille de fonds communs de placement et dans des dépôts à terme.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière pour le Fonds d'assurance si un débiteur manque à son obligation. Ce risque provient principalement de l'exposition aux contreparties par l'intermédiaire de son portefeuille de placement et par ses activités de réassurance. Le risque de crédit associé aux primes à recevoir est moindre, compte tenu du fait que l'inscription au tableau de l'Ordre, nécessaire à l'exercice de la profession, est conditionnelle au paiement de la prime au Fonds d'assurance par les membres de l'Ordre.

Pour contrer les risques de crédit, le Fonds d'assurance dispose d'une politique de placement voulant que les titres soient investis dans un portefeuille à long terme largement diversifié mondialement, mais dont au moins 50 % des actifs sous-jacents sont situés au Canada.

Le comité de placement et le conseil d'administration effectuent périodiquement une revue du portefeuille de placement et des transactions survenues.

Dans le cadre de ses activités, le Fonds d'assurance conclut des ententes de réassurance. Ces ententes interviennent uniquement avec des réassureurs agréés qui ont été soumis à une analyse financière. De plus, aucune entente de réassurance non traditionnelle n'est conclue. Afin d'être assuré d'une bonne adaptation au contexte économique qui prévaut, une vigie supplémentaire est effectuée afin de s'assurer du maintien de la santé financière des réassureurs du Fonds d'assurance.

Finalement, le risque maximal de crédit correspond à la valeur comptable des instruments financiers à la date de l'état de la situation financière.

Le Fonds d'assurance juge le risque de crédit non significatif au 31 décembre 2016.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Fonds d'assurance éprouve des difficultés à honorer les flux de trésorerie découlant de ses engagements et de ses passifs financiers. Pour contrer ce risque, le Fonds d'assurance dispose d'un portefeuille de placement à court terme destiné à couvrir l'ensemble des engagements connus du Fonds au cours des 12 prochains mois.

Une analyse régulière de la projection des liquidités et des besoins est effectuée par la direction du Fonds d'assurance et présentée au comité de placement et au conseil d'administration.

Le Fonds d'assurance juge le risque de liquidité non significatif au 31 décembre 2016.

Notes annexes
31 décembre 2016

(en dollars canadiens)

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des facteurs du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix lié aux marchés boursiers.

Risque de change

Le risque de change survient lorsque des opérations libellées en devises autres que le dollar canadien sont influencées par des fluctuations défavorables du taux de change. Le Fonds d'assurance ne détient aucun instrument financier libellé en devises et, de ce fait, n'est pas exposé au risque de change.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est présent en période de fluctuation des taux et lorsque des écarts sont prévus dans l'appariement des flux monétaires entre les actifs et les passifs. Le Fonds d'assurance gère le risque de taux d'intérêt en appliquant les procédures de contrôle suivantes :

- Utilisation d'un processus structuré de gestion de l'actif et du passif;
- Accent mis sur la correspondance entre les flux monétaires prévus des actifs et des passifs dans le choix des placements soutenant ses engagements, notamment dans la répartition optimale des échéances des placements.

Le Fonds d'assurance juge le risque de taux d'intérêt non significatif au 31 décembre 2016.
Risque de prix lié aux marchés boursiers

Le risque de prix lié aux marchés boursiers découle de l'incertitude liée à la juste valeur des actifs négociés sur les marchés boursiers.

Le Fonds d'assurance juge le risque de prix lié aux marchés boursiers non significatif au 31 décembre 2016.

Risque d'assurance

Le risque du passif des sinistres comprend principalement les risques associés :

- aux fluctuations touchant le moment, la fréquence et la gravité des sinistres par rapport aux attentes;
- aux importantes pertes imprévues découlant d'un événement unique comme une catastrophe; à l'insuffisance de la protection de réassurance.

Notes annexes
31 décembre 2016

(en dollars canadiens)

a) Gestion des sinistres et réassurance

Un objectif du Fonds d'assurance consiste à s'assurer qu'une obligation au titre du passif des sinistres suffisante est établie pour couvrir les règlements d'assurance futurs. La réussite du Fonds d'assurance dépend de sa capacité à évaluer de façon exacte le risque associé aux contrats d'assurance qu'il souscrit. Le Fonds d'assurance établit le passif des sinistres afin de couvrir l'obligation estimée relative au paiement de toutes les pertes et de tous les frais de liquidation de sinistre engagés à l'égard des contrats d'assurance qu'il souscrit. Le passif des sinistres ne représente pas un calcul exact de l'obligation. Il représente plutôt l'estimation, par le Fonds d'assurance, du coût ultime prévu du règlement et de l'administration des sinistres. Le Fonds d'assurance tient compte de l'inflation prévue dans l'estimation du passif des sinistres et atténue ainsi le risque d'inflation.

Le comité d'assurance du Fonds d'assurance supervise une politique rigoureuse en matière d'examen des sinistres afin d'évaluer tous les sinistres nouveaux et en cours. De plus, un examen détaillé périodique des procédures de gestion des sinistres réduit l'exposition du Fonds d'assurance au risque. En outre, le Fonds d'assurance applique une politique de gestion active et de traitement rapide des sinistres, afin de réduire son exposition aux événements futurs imprévisibles qui pourraient avoir des répercussions défavorables sur ses activités. Le Fonds d'assurance a établi un comité d'analyse des sinistres qui est chargé d'analyser les pertes importantes et les dossiers litigieux afin de s'assurer d'établir et d'approuver un passif des sinistres approprié.

Le Fonds d'assurance a imposé une limite des montants des sinistres et a recouru à des mesures de réassurance afin de limiter son exposition à des sinistres à répétition. Le placement de la réassurance cédée se fait presque exclusivement en fonction de l'excédent de sinistre, par événement ou par risque, ou conformément à la pratique, aux normes actuarielles et aux lignes directrices de la réglementation. En vertu de tels programmes, la direction considère que, pour qu'un contrat réduise l'exposition au risque, il doit être structuré pour faire en sorte que le réassureur assume un risque d'assurance important par rapport aux contrats réassurés sous-jacents et il est raisonnablement possible que le réassureur puisse subir une perte importante en raison de la réassurance. Les limites de rétention visant la réassurance en excédent de sinistre varient d'une gamme de produits à l'autre et d'un territoire à l'autre.

Les montants recouvrables des réassureurs sont estimés de manière conforme au passif des sinistres et aux contrats de réassurance. Bien que le Fonds d'assurance ait conclu des contrats de réassurance, il n'est pas libéré de ses obligations directes envers ses titulaires de contrat, et il existe donc un risque de crédit à l'égard de l'assurance cédée, dans le cas où tout réassureur est incapable de respecter ses obligations assumées en vertu de tels contrats de réassurance. Le Fonds d'assurance évalue, à chaque date de clôture, les recouvrements et les montants à recevoir de la réassurance, et constitue des provisions pour les montants de réassurance jugés irrécouvrables.

La disponibilité et le coût de la réassurance dépendent des conditions du marché, tant en ce qui concerne les prix que la capacité disponible, qui peuvent influencer sur le volume des primes cédées et sur le coût.

Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec *Rapport annuel 2016*

Notes annexes
31 décembre 2016

(en dollars canadiens)

b) Sensibilité au risque d'assurance

L'hypothèse principale qui sous-tend l'estimation de l'obligation est celle selon laquelle l'évolution du passif des sinistres futurs du Fonds d'assurance sera semblable aux antécédents en matière de sinistres.

Les estimations se fondent sur divers facteurs quantitatifs et qualitatifs, notamment :

- Les coûts moyens des sinistres, y compris les frais de gestion des sinistres;
- Le nombre moyen de sinistres par année de survenance;
- Les tendances de la gravité et de la fréquence des sinistres;
- D'autres facteurs comme l'inflation, les réformes par l'État, prévues ou en vigueur, touchant la tarification, et la couverture et le niveau de fraude d'assurance.

Tous les facteurs qualitatifs ne sont pas nécessairement quantifiables, particulièrement en prospective, et ces facteurs et d'autres facteurs imprévus pourraient avoir des répercussions défavorables sur la capacité du Fonds d'assurance à évaluer avec exactitude le risque des contrats d'assurance souscrits par le Fonds d'assurance. De plus, il peut y avoir d'importants délais de transmission de l'information entre le moment où survient l'événement assuré et celui où il est réellement déclaré au Fonds d'assurance, ainsi que des délais supplémentaires entre le moment de la déclaration et le règlement final du sinistre.

8 Immobilisations incorporelles

	2016		2015
	Coût	Amortissement cumulé	Montant net
	\$	\$	\$
Logiciel	76 504	15 301	61 203
			56 120

Au 31 décembre 2015, les immobilisations incorporelles n'étaient pas encore mises en service. Au 31 décembre 2016, elles ont commencé à être amorties.

**Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle
de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec *Rapport annuel 2016***

Notes annexes
31 décembre 2016

(en dollars canadiens)

9 Immobilisations corporelles

			2016	2015
	Coût	Amortissement cumulé	Montant net	Montant net
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement	16 825	12 826	3 999	1 633
Matériel informatique	18 960	16 091	2 869	-
	35 785	28 917	6 868	1 633

10 Sinistres non réglés actualisés

Établissement de la provision

L'établissement de la provision pour sinistres non réglés actualisés est fondé sur des faits connus et sur l'interprétation de circonstances et, par conséquent, il s'agit d'un processus complexe et dynamique soumis à une importante variété de facteurs. Ces facteurs comprennent l'expérience du Fonds d'assurance dans des dossiers similaires et les tendances historiques, y compris le type de règlement des demandes d'indemnisation, le règlement des sinistres, la partie en suspens des sinistres non réglés, la gravité et la fréquence des sinistres.

L'actuaire désigné du Fonds d'assurance effectue une évaluation annuelle de la provision pour sinistres non réglés actualisés à la clôture de chaque exercice. Cette évaluation comprend une nouvelle estimation de l'obligation pour les sinistres non réglés actualisés ayant trait aux exercices précédents par rapport à l'obligation qui avait été établie à la clôture de l'exercice précédent. Le taux d'actualisation utilisé par l'actuaire est de 1,82 % (1,68 % en 2015).

Au 31 décembre 2016, la provision pour sinistres non réglés actualisés a été estimée à 5 326 000 \$ (2 840 000 \$ au 31 décembre 2015).

La charge pour sinistres à l'état du résultat net comprend les frais de règlement. La charge totalise 972 372 \$ (104 067 \$ en 2015).

L'incidence de l'actualisation sur les sinistres non réglés est la suivante :

	2016	2015
	\$	\$
Sinistres non réglés non actualisés	4 861 000	2 569 000
Effet de l'actualisation	(150 000)	(50 000)
Marge pour écart défavorable	615 000	321 000
	5 326 000	2 840 000

**Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle
de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec *Rapport annuel 2016***

Notes annexes
31 décembre 2016

(en dollars canadiens)

Le développement de la provision pour sinistres donne une mesure de la capacité du Fonds d'assurance à estimer la valeur à l'ultime des sinistres. La partie supérieure du tableau ci-dessous illustre comment l'estimation des sinistres par année de survenance a varié d'année en année. La partie inférieure du tableau rapproche le montant cumulé de la provision pour sinistres et le montant apparaissant à l'état de la situation financière.

Année du sinistre	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
À la fin de l'année de survenance du sinistre	725 642	892 709	686 500	633 618	750 183	738 995	
Un an plus tard	871 671	893 414	824 258	111 533	2 575 680		
Deux ans plus tard	871 302	803 450	628 839	44 033			
Trois ans plus tard	784 148	661 767	951 368				
Quatre ans plus tard	893 793	1 203 008					
Cinq ans plus tard	809 011						
Sinistres cumulés	809 011	1 203 008	951 368	44 033	2 575 680	738 995	
Paiements cumulés	516 163	526 342	701 368	44 033	102 658	20 245	
Sinistres non réglés	292 848	676 666	250 000	-	2 473 022	718 750	4 411 286
Effet de l'actualisation et des marges							423 848
Autres							490 866
Sinistres non réglés actualisés							5 326 000

Les paiements anticipés de la provision pour sinistres se résument ainsi :

	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Au 31 décembre 2016	2 089 000	2 137 000	1 015 000	85 000	5 326 000
Au 31 décembre 2015	1 648 000	984 000	208 000	-	2 840 000
Au 31 décembre 2014	1 624 000	1 285 000	164 000	-	3 073 000

**Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle
de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec *Rapport annuel 2016***

Notes annexes
31 décembre 2016

(en dollars canadiens)

11 Réassurance cédée

Le Fonds d'assurance a pour politique de souscrire, lorsque les coûts sont jugés raisonnables, des contrats de réassurance visant à limiter l'incidence des sinistres majeurs sur ses résultats.

Le Fonds d'assurance pourrait subir des pertes si un ou des réassureurs n'étaient pas en mesure d'honorer leurs obligations. Après examen, la direction n'a aucun motif de croire que les obligations à la charge des réassureurs ne seront pas respectées par ces derniers.

Le montant à recouvrer des réassureurs se compose des éléments suivants :

	2016	2015
	\$	\$
Part des réassureurs à recevoir pour sinistres réglés	501 017	-
Part des réassureurs dans les primes des assurés non acquises	98 790	98 790
Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres non réglés actualisés	2 577 000	462 000
	<hr/>	<hr/>
	3 176 807	560 790
	<hr/>	<hr/>

12 Gestion du capital

Dans le cadre de la gestion de son capital, le Fonds d'assurance doit respecter les exigences réglementaires et les objectifs en matière de capital interne de l'AMF. Les exigences réglementaires relatives à la suffisance de capital du Fonds d'assurance sont réglementées suivant la ligne directrice établie par l'AMF. Ce modèle prescrit le calcul d'un ratio de solvabilité calculé en divisant le capital disponible par le capital minimal requis en vertu duquel le capital disponible doit être égal ou supérieur au capital minimal requis. Le non-respect des exigences de l'AMF pourrait entraîner diverses mesures contraignantes.

Au 31 décembre 2016, le Fonds d'assurance maintient un niveau de capital qui répond aux exigences réglementaires.

	2016	2015
	\$	\$
Capital disponible	3 634 000	3 471 000
Capital minimal requis	1 068 000	784 000
	<hr/>	<hr/>
Excédent du capital disponible sur le capital minimal requis	2 566 000	2 687 000
	<hr/>	<hr/>

**Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle
de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec *Rapport annuel 2016***

Notes annexes
31 décembre 2016

(en dollars canadiens)

13 Opérations entre parties liées

Au 31 décembre 2016, un montant net totalisant 66 767 \$ (61 380 \$ au 31 décembre 2015) est inscrit en lien avec des dépenses engagées par l'Ordre. Au 31 décembre 2016, les comptes créditeurs et charges à payer comprennent un montant de 18 015 \$ dû à l'Ordre (16 666 \$ au 31 décembre 2015).

Sauf indication contraire, toutes les opérations entre parties liées ont été conclues dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, correspondant au montant qui a été établi et accepté par les parties liées.

La rémunération des dirigeants et des administrateurs a été de 135 082 \$ (130 436 \$ en 2015).

14 Frais généraux d'exploitation

	2016	2015
	\$	\$
Loyer, taxes et licences	24 055	18 004
Assurance	3 827	3 613
Amortissement des immobilisations	20 100	7 537
Déplacements et représentation	12 028	16 917
Fournitures de bureau et papeterie	8 758	8 724
Informatique	16 685	6 360
Honoraires	112 946	86 292
Salaires, charges sociales et cotisations	135 524	90 574
Frais d'administration	90 984	128 551
Télécommunications et messagerie	4 753	4 074
Commandites	-	1 750
Intérêts et frais bancaires	508	704
Conseil d'administration, comités et frais	35 050	54 300
	<hr/>	<hr/>
	465 218	427 400
	<hr/>	<hr/>

15 Engagements

Le Fonds d'assurance est lié, en vertu d'un bail, à l'Ordre, qui est une partie liée. Ce bail est en vigueur jusqu'en novembre 2021. Les paiements pour les prochains exercices se détaillent comme suit :

	\$
2017	12 104
2018	12 173
2019	12 936
2020	12 936
2021	12 000

Notes annexes
31 décembre 2016

(en dollars canadiens)

16 Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation de l'exercice courant.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION, COMITÉS ET GROUPE DE TRAVAIL
(Au 31 décembre 2016)**

Conseil d'administration

Jean Marc Couture, É.A., Président
Ivan de Grandpré, LL.L., Vice Président
Daniel Benson, CPA, CA, EEE, Trésorier
Jean-Pierre Cadrin, É.A.
Sébastien Jean, É.A.
Odette Jobin-Laberge, LL.L.
Pierre Lajeunesse, CFA
Jérôme Lampron, É.A.
Alain Lemaire, É.A.

Comité exécutif

Jean Marc Couture, É.A., Président
Ivan de Grandpré, LL.L., VP
Sophie Couture, Adm.A., LL.L.

Comité de vérification

Pierre Lajeunesse, CFA, Président
Sébastien Jean, É.A.
Alain Lemaire, É.A.

Comité de déontologie

Jérôme Lampron, É.A., Président
Daniel Benson, CPA, CA, EEE
Sébastien Jean, É.A.

Comité de gestion des risques

Jean-Pierre Cadrin, É.A., Président
Ivan de Grandpré, LL.L.
Odette Jobin-Laberge, LL.L.

Comité conjoint

Jean Marc Couture, É.A., Président
Ivan de Grandpré, LL.L.
Odette Jobin-Laberge, LL.L.
Sophy Couture, Adm.A., LL.L.

Groupe de travail placements

Pierre Lajeunesse, CFA, Président
Daniel Benson, CPA, CA, EEE
Sébastien Jean, É.A.

Groupe de travail sinistre

Ivan de Grandpré, LL.L., Président
Jean-Pierre Cadrin, É.A.
Odette Jobin-Laberge, LL.L.
Jérôme Lampron, É.A.

Groupe de travail Tarification

Jérôme Lampron, É.A., Président
Jean Pierre Cadrin, É.A.
Alain Lemaire, É.A.

Le personnel permanent

Sophy Couture, Adm.A., LL.L.
Sonia Desbiens
Daniel Turcotte